



Accueil d'élèves suédois

publié le 05/01/2023 - mis à jour le 25/01/2024

Programme de mobilité franco-suédois "Éducation européenne - Une année en France"

Descriptif :

Scolarité d'une année scolaire en Première ou Terminale d'élèves suédois.

Sommaire :

- Quels établissements français peuvent accueillir un(e) jeune Suédois(e) ?
- Modalités de candidatures et calendrier
- Pour aller plus loin

Le **programme franco-suédois intitulé** « Éducation européenne – Une année en France », créé en 1988, permet à de jeunes Suédois(es) d'effectuer une année scolaire à titre individuel dans un lycée français, en classe de première ou terminale, selon leur niveau et leur filière d'origine.

À l'occasion du trentième anniversaire de ce programme, l'Institut français de Suède a recueilli des témoignages d'anciens élèves qui soulignent l'intérêt de ce programme, tant pour les élèves suédois que pour leur lycée d'accueil.



Un An en France - Ett År i Frankrike (Video Youtube)

Témoignage d'anciens élèves suédois ayant effectué une année d'études en France

● Quels établissements français peuvent accueillir un(e) jeune Suédois(e) ?

Tout lycée d'enseignement général ou technologique, public ou privé sous contrat, disposant ou non d'un internat, peut poser sa candidature à l'accueil d'un élève suédois sous réserve que :

- les frais de scolarité des établissements privés n'excèdent pas 200 euros par an ;
- les frais d'internat avec pension complète n'excèdent pas 1 800 euros par an ;
- le lycée d'accueil ait trouvé une famille d'accueil francophone qui puisse héberger l'élève suédois pendant la semaine, le week-end et les vacances scolaires (ou pendant le week-end et les vacances scolaires dans le cas d'un élève hébergé dans un internat).

● Modalités de candidatures et calendrier

- **Au plus tard le 18 février 2024** : les lycées qui souhaitent accueillir un élève suédois renseignent le [formulaire en ligne de candidature](#) des établissements disponible sur le site de [France Éducation international](#). Dans la mesure du possible, les établissements scolaires qui souhaitent poser leur candidature auront déjà commencé leur recherche de familles d'accueil en amont.
- **À partir du 19 février 2024** : France Éducation international communique aux délégués régionaux académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (Drareic) et aux délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic) concernés la liste des établissements ayant candidaté. Ensuite, France Éducation international transmet les candidatures au Conseil suédois pour l'enseignement supérieur (Universitets och Högskolerådet, ci-après UHR), avec copie à l'Institut français de Suède à Stockholm.
- **Jusqu'à fin mars 2024** : les candidatures des établissements scolaires sont sélectionnées conjointement par UHR et son représentant en France.
- **Au plus tard mi-avril 2024** : France Éducation international informe les établissements français qu'ils ont été retenus pour accueillir un élève suédois et communique aux Dareic concernés la liste de ces établissements.
- **À partir de mi-avril et jusqu'à mi-mai 2024** :
 - UHR adresse aux lycées retenus un dossier comprenant les coordonnées de l'élève suédois à accueillir, une lettre de motivation qu'il a rédigée et une évaluation produite par son professeur de français. Attention, à ce stade, l'établissement scolaire ne doit pas contacter l'élève. Une famille d'accueil doit d'abord avoir été trouvée et l'UHR doit avoir reçu toutes les informations à transmettre à l'élève avant que l'établissement scolaire prenne contact avec lui.
 - Le lycée d'accueil – sous réserve d'avoir trouvé une famille d'accueil – adresse à l'UHR par voie dématérialisée (lien communiqué par UHR) la fiche de confirmation d'accueil et la fiche d'information sur la famille d'accueil et envoie par la suite à l'élève suédois un document qui lui présente brièvement le lycée, la ville et la région où il sera accueilli.
- À noter : la participation à ce programme n'est pas reconductible de façon automatique. Par conséquent, les établissements qui ont déjà participé à ce programme doivent renouveler leur candidature pour l'année 2024-2025.

S'ils le souhaitent, les établissements qui présentent leur candidature pour la première fois peuvent indiquer dans le formulaire de candidature qu'ils ont établi des contacts ou des partenariats avec un établissement scolaire suédois.

● Pour aller plus loin

- ▶ [France Education international - Accueil de lycéens suédois](#)
- ▶ [BO n°48 du 21 décembre 2023](#)

Contacts pour tous renseignements complémentaires

- ▶ France Éducation international : Nelly Mous : +33 (0)1 45 07 69 45 - mous@france-education-international.fr
- ▶ UHR : Karina Hansson - karina.hansson@uhr.se
- ▶ La représentante en France d'UHR pour le programme : Mirana Andrianasy - kontakt.frankrike@gmail.com



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.